



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GAILLAC (TARN)

[Mardi 21 avril 2026]

Date de la convocation

15 avril 2026

Date d'affichage

23 avril 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 2

Votants : 32

Patrice GAUSSERAND, Maire, Marie MONTELS, Daniel RIBES, Daniel BREIL, Joëlle BERTHOMIEU, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Antony MOUSSU, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Karine DEPETRIS, Laurent SQUASSINA, Virginie PUECH, Eric BAILHE, Virginie SIMON, Bernard ROUQUETTE, Corinne DARMANI, Nicolas AUTHESERRE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Isabelle DURANCEAU, Peggy NOUVIALE, Marie-Thérèse CIGLIANA, Christophe WATTRELOT, Sylvie BAGUELIN, Christelle HARDY, Claire VILLENEUVE, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Jean-Marc AGUERRE

Absents : Thomas DOMENECH

N° 068/ 2026

Secrétaire de séance : Jennifer CHEVALIER

OBJET DE DELIBERATION : Election des adjoints

Il est rappelé que, le 28 mars 2026, le Conseil Municipal a fixé à 7 le nombre d'adjoints au Maire de Gaillac.

Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal décide de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire, qui doivent comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire constate qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée.

Liste de Daniel RIBES :

- 1) Daniel RIBES
- 2) Marie MONTELS
- 3) Daniel BREIL
- 4) Joëlle BERTHOMIEU
- 5) Michel CARIVEN
- 6) Jennifer CHEVALIER
- 7) Laurent SQUASSINA

Deux assesseurs sont désignés : MM. Jean MONCERET et Daniel BREIL

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
 - b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 32
 - c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du Code électoral) : 3
 - d) Nombre de suffrages blancs (article L.65 du Code électoral) : 5
 - e) Nombre de suffrages exprimés (b-c-d) : 24
 - f) Majorité absolue : 13
- Suffrages obtenus par liste :
- Liste de Daniel RIBES : 24

Sont proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste qui remporte le scrutin. Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

1 ^{er} adjoint	Daniel RIBES
2 ^{ème} adjoint	Marie MONTELS
3 ^{ème} adjoint	Daniel BREIL
4 ^{ème} adjoint	Joëlle BERTHOMIEU
5 ^{ème} adjoint	Michel CARIVEN
6 ^{ème} adjoint	Jennifer CHEVALIER
7 ^{ème} adjoint	Laurent SQUASSINA

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Patrice GAUSSERAND

Jennifer CHEVALIER



Fait à Gaillac le 22 avril 2026